



Extension reseau ERDF prise en charge

Par **sylvi**, le **23/05/2014** à **07:43**

chers Maîtres,

je suis face à une situation dont je n'ai à ce jour aucune issue.

j'ai obtenu un permis de construire en nov 2013 et en janvier 2014, lorsqu'un technicien vient sur mon terrain suite à ma demande de raccordement, il indique qu'il ne peut se raccorder en limite de propriété(saturé), qu'il faut prévoir une extension de 160 mètres (devis 10000 euros)

La mairie m'indique qu'elle ne prendra pas en charge ces frais d'extension...

je n'ai eu connaissance de cela à aucun moment et n'aurais pas acheter ce terrain si j'avais été informée

Comment dois je procéder pour trouver une solution ?

je suis effondrée et vais être confrontée à je vous remercie par avance.

Bien respectueusement